

**DELIBERATION N° 19/211 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DES BAINS DE PETRAPOLA**

SEANCE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI
Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Pierre-José FILIPPUTTI à Mme Marie SIMEONI
Mme Laura FURIOLI à M. Paul LEONETTI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. François ORLANDI
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Rosa PROSPERI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

François BENEDETTI, François-Xavier CECCOLI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Pascale SIMONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2019-32 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 25 juin 2019,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (34 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica » (17), « Corsica Libera » (8) et « Partitu di a Nazione Corsa » (9) ; 20 ABSTENTIONS : les représentants des groupes « Per l'Avvene » (10), « Andà per dumane » (6) et « La Corse dans la République » (4)),

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE que le Compte Administratif des Bains de Petrapola de l'exercice 2018 présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse est en concordance avec le Compte de Gestion présenté par le Payeur de Corse.

Les mouvements en dépenses et en recettes s'établissent comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	275 864,68	0,00	275 864,68	275 864,68	0,00	275 864,68
REALISATION TOTALE	275 864,68	0,00	275 864,68	275 864,68	0,00	275 864,68

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2018	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	275 864,68	275 864,68	0,00	22 388,01	22 388,01
TOTAL DU BUDGET	275 864,68	275 864,68	0,00	22 388,01	22 388,01

ARTICLE 2 :

CONSTATE qu'aucune majorité ne s'est prononcée contre le Compte Administratif de l'exercice 2018.

ARTICLE 3 :

APPROUVE en conséquence le Compte Administratif de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

ACTE que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **22 388,01 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement de **+ 0,00 €**.

ACTE que le résultat des comptes des Bains de Petrapola est un excédent de **22 388,01 €**.

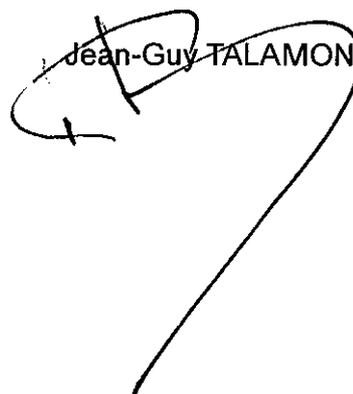
ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

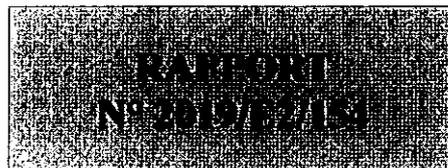
Aiacciu, le 28 juin 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMON



COLLECTIVITE DE CORSE

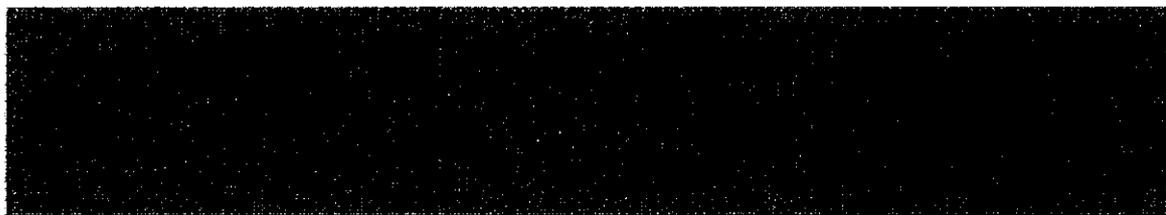


ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité